

Juin 2004 (MAJ Janvier 2008)

## « Qui fait Quoi ? »

### Tableau récapitulatif des différents organismes pour la subvention des musiques actuelles en Suisse romande

Les actions et soutiens financiers des différents organismes :

Activités exercées au niveau		cantonal						CH/étr.	CH/étr.	CH/étr.	étranger	CH romande	CH	CH	CH/étr.	CH romande
		FR	GE	JU	NE	VD	VS									
Contribution financière pour	Production CD	X	X <sup>1</sup>	X <sup>2</sup>	X <sup>3</sup>	X <sup>4</sup>	X <sup>5</sup>									X
	Tournée		X CH/ étr.	X <sup>6</sup> CH/ étr.	X CH/ étr.	X CH/ étr.		X CH <sup>7</sup> / étr.	X CH/ étr.	X CH <sup>8</sup> / étr.	X étr.				X CH/étr.	X CH
	Showcase		X	X		X					X				X	X
Conseils juridiques												X			X <sup>9</sup>	
Centre d'information									X			X	X	X	X	
Consulting										X	X	X	X	X	X	
Networking									X		X	X	X	X	X	
Formation												X	X	X		
Production compilation									X			X	X			
Organisation de festival									X				X			
Présence sur salons professionnels internationaux									X	X						
Organisation d'événements internationaux									X	X						

Tableau réalisé sur la base du travail de Lauren Jeanrenaud. HEG Neuchâtel, juin 2004 (MAJ janvier 2008), pour la FCMA.

**Remarque :** Les conditions de subvention varient d'une institution et d'un canton à l'autre. Il est donc indispensable de consulter les sites Internet des différents organismes pour prendre connaissance de leur politique culturelle.

**Voir aussi nos FAQs « Auprès de qui peut-on solliciter des subventions ? » et « Dossier de présentation et demandes de subventions ».**

<sup>1</sup> Seulement premier CD.

<sup>2</sup> Via l'antenne jurassienne de la Loterie Romande.

<sup>3</sup> Premier, voire deuxième CD.

<sup>4</sup> A partir du deuxième CD.

<sup>5</sup> Concours CD 1x/année avec subventions à la clé.

<sup>6</sup> Pour les tournées hors du canton du Jura.

<sup>7</sup> Pour les tournées dans une autre région linguistique que celle de l'artiste.

<sup>8</sup> Si la tournée concerne deux régions linguistiques et compte au moins 5 concerts.

<sup>9</sup> Protection juridique en cas de litige réservée aux membres de la SIG.